

La proposition de loi sécurité globale déposée par le groupe LREM constitue une atteinte critique aux droits fondamentaux.

Dénoncée par de nombreuses instances comme le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU ou le Syndicat national des journalistes (SNJ), cette proposition de loi est une surenchère technologique toujours plus sécuritaire au détriment des libertés individuelles et collectives :

- Drones : L'autorisation des forces de l'ordre à procéder à **la captation, l'enregistrement et la transmission d'images par drones** favorise une gestion de l'ordre déshumanisée et **nous éloigne toujours un peu plus d'une approche humaine visant à protéger les individus**
- Caméra : La mise en place de dispositifs de renvoi en temps réel à un centre opérationnel des flux vidéo piétons des forces de l'ordre (Art. 21) permet de renforcer **la progression de la reconnaissance faciale dans l'espace public**. Tous les visages captés, sans le consentement des individus, pourront être croisés avec différents fichiers, ouvrant ainsi la porte à **des identifications massives automatisées et non plus à l'œil humain**, avec parfois de très grosses marges d'erreur.
- Le renforcement des prérogatives de la police municipale (Art. 20) et la mise en place de vidéosurveillance dans les halls d'immeubles (Art. 20 bis) ouvre la voie à une ingérence dans la sphère privée du pouvoir politique par l'intermédiaire de la police, mais également et c'est peut-être plus grave potentiellement, par des sous-traitants privés. **La vidéosurveillance n'a jamais fait la preuve de son utilité en faveur de la sécurité publique.**

Tout ceci mériterait déjà notre mobilisation citoyenne contre cette proposition de loi. Mais ajoutons l'article 24 qui introduit, à la demande de Gérald Darmanin, Ministre de l'intérieur aux ordres des milices factieuses de son ministère, **l'interdiction de la diffusion d'images** des forces de sécurité (Art.24). **Les images des forces de l'ordre captées par les victimes de violences policières et leur entourage constituent pourtant souvent les seules preuves de leurs excès.** Les incidents de la place de la République et de l'interpellation abusive de Michel jusque dans son studio de musique en sont la preuve...

Nuire à la liberté d'informer, consolider les pouvoirs répressifs et de surveillance des forces de sécurité. Voilà l'objectif de cette loi. Alors qu'il y a quelques semaines nous étions réunis pour défendre nos valeurs communes à travers la liberté d'expression, ce gouvernement porte une grave atteinte à nos libertés. Ne laissons pas passer !

C'est donc la loi toute entière qu'il faut abolir ! S'il faut sanctionner les coupables de ces agissements, rappelons qu'en démocratie la responsabilité est celle des donneurs d'ordre... Il faut que ces gens-là dégagent !

Si nous sommes rassemblés ici aujourd'hui, c'est pour dire non à une politique de plus en plus répressive, une dérive autoritaire qui montre chaque jour, au plan sanitaire, social et environnemental, son inefficacité.

Nous sommes pour un sursaut démocratique, et un effort constituant indispensable pour fonder une 6ème République, Une, Indivisible et Fraternelle.